

une chose excellente et agréable à notre Dieu Sauveur, *hoc enim bonum est et acceptum coram Salvatore nostro Deo*. Il n'est aucun des plus anciens Pères de l'Eglise qui ne nous rappelle et ne nous explique dans les termes les plus forts, cette même doctrine. Après des ordres si clairs et des autorités si formelles, ne serions-nous pas très-condamnables, N. T. C. F., nous qui nous glorifions de suivre selon la vérité et dans toute sa pureté la Religion chrétienne, si nous ne nous acquittions pas avec toute la fidélité et le zèle possible d'une obligation que Jésus-Christ a pris tant de soin de faire connaître à ses adorateurs.

De Mgr l'évêque de Montréal. A l'occasion de la naissance du Prince de Galles 1841

C'est un devoir pour nous, N. T. C. F. de prier pour ceux que le Seigneur a préposés au gouvernement de l'empire sous lequel nous vivons. Car l'apôtre écrivant à son disciple Timothée pour lui enseigner comment il devait gouverner l'Eglise de Dieu, lui recommande avant tout et *le conjure même de faire faire des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes, pour les Rois, et tous ceux qui sont constitués en dignité afin que Dieu, leur faisant la grâce de bien user de l'autorité qu'il leur a confiée nous menions une vie paisible et tranquille, dans toute sorte de piété et d'honnêteté*. Car, ajoute le docteur des nations, *ceci est bon et agréable à Dieu* notre Sauveur qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. D'où vous pouvez conclure, N. T. C. F., qu'en nous acquittant de ce devoir de piété envers les Souverains qu'il plaît à Dieu de députer pour gouverner les sociétés humaines, nous nous rendons agréables à Dieu, qui nous en fait un